

RÉPONSE DE L'ARJEL

Par Profil supprimé Posté le 30/09/2013 à 06:56

Bonjour,

J'ai déjà laissé 2 témoignages sur ce site dans lesquels , j'expliqué que j'étais joueur compulsif mais que j'avais réussi à m'en sortir depuis 2006 grâce en partie à mon inscription sur la liste des interdits de jeux.

Malheureusement ! la FDJ à l'autorisation d'inscrire sur son site , les personnes étant interdit de jeux .

Alors ! que tout aller bien pour moi, je suis retombé dans la spirale du jeux en m'inscrivant sur le site de la FDJ. J'ai dépensé plus de 10000 euros en deux ans sur ce site de jeux en ligne.

J'ai écrit à l'ARJEL qui régule les jeux en lignes et voilà ce que l'on m'à répondu.

Monsieur,

Nous tenons à préciser que, bien que l'activité concernée de la FDJ (loto, euromillions...) n'entre pas dans le champ de la régulation de l'ARJEL, une de nos missions est la protection des consommateurs et populations vulnérables.

Ainsi, il est de notre devoir d'aider un consommateur, en l'espèce un joueur inscrit sur le fichier des interdits de jeux qui nous fait part de sa possibilité d'avoir pu se réinscrire et jouer sur un site de jeux en ligne, et de transmettre ses coordonnées à l'opérateur concerné, soit la FDJ, afin qu'elle prenne les mesures qui lui paraissent nécessaires et ce, conformément à l'obligation de moyens qui lui incombe en matière de lutte contre l'addiction.

C'est pour cette raison, et dans un souci de protection des consommateurs qui prennent contact avec l'ARJEL, que nous vous avons invité à nous transmettre vos coordonnées.

Dans l'attente,

Bien cordialement

Le pôle Relations Grand Public

Autorité de Régulation des Jeux en Ligne

99-101 rue Leblanc
75015 PARIS

Voilà ! ce que je leur ai répondu . Qu'en pensez vous ?.

Bonjour,

J'ai bien compris votre message et je vous en remercie.

Pour pouvoir aider les joueurs compulsifs et surtout interdit de jeux, il vaudrait mieux que vous ne pensiez pas au cas par cas.

Inutile ! d'attendre qu'un joueur interdit est pu à nouveau jouer et se ruiner pour essayer de l'aider .

Ne vaudrait-il pas mieux demander à la FDJ de renoncer à inscrire les personnes comme moi, car comme vous me l'écrivez , celle çï peut prendre les mesures qui lui paraissent nécessaires et ce, conformément à l'obligation de moyens qui lui incombe en matière de lutte contre l'addiction.

Depuis mon inscription sur la FDJ (Mars 2011) , je me suis auto exclu 2 fois à chaque fois pour une période de 6 mois.

Malgré tout ! pendant ces exclusions, je recevais de la part de la FDJ des publicités et le pire, leur fameux PLAYSCAN ou il m'écrivait que j'étais un joueur raisonnable (évidemment ! j'étais auto exclu).

Pour moi, c'est foutu et mon entourage va tomber de haut quand j'oserais leur parler (pas dans l'immédiat) mais si mon expérience malheureuse pouvait servir aux autres, cela serait une très bonne chose et SVP ne leurs dites pas que la FDJ ne dispose d'aucune dérogation car personnellement je l'ai pris très mal .

Merci de m'avoir lu

Cordialement